



Conseil municipal du 30 mars 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 9 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Fonds de concours SICECO

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux du réseau d'extension d'éclairage public rue en Vougeot doivent être réalisés. (Lampadaire sur atelier)

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 1644.76 € et la contribution de la commune est évaluée à 987.02 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de d'extension d'éclairage public ;
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

Indemnité coordonnateur communal pour le recensement de la population 2018

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour réaliser le recensement de la population 2018, un coordonnateur communal a été nommé pour se charger de sa conformité. Le conseil décide de lui attribuer une indemnité de 200 € correspondant aux frais de déplacement et au temps consacré à cette mission (réunions d'informations, coordination avec l'agent recenseur et l'INSEE).

BUDGET

1) Vote du compte de gestion 2017

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017: BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par la trésorière de Gevrey-Chambertin à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 de la trésorière, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2) Compte administratif 2017

Budget principal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes en euros :

Section investissement

Report 2016	-	5 179,11	
Dépenses 2017		633 226,72	
Recettes 2017		303 922,13	
Résultat exercice 2017	-	329 304,59	
Résultat global	-	334 483,70	
RAR dépenses	-	42 319,95	*RAR : reste à réaliser
RAR recettes	+	96 326,60	
soit	+	54 006,65	

Section fonctionnement

Report 2016	+	483 680,51	
Dépenses 2017		205 094,89	
Recettes 2017		227 892,12	
Résultat exercice 2017	+	22 797,23	
Résultat global	+	506 477,74	
Résultat global	+	171 994,04	

3) Affectation des résultats 2017

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent 2017 de fonctionnement de :	+	22 797,23	
- un excédent 2016 reporté de :	+	483 680,51	
Soit un excédent 2017 de fonctionnement cumulé de :	+	506 477,74	
- un déficit d'investissement 2017 :	-	329 304,59	
- Un déficit 2016 reporté de :	-	5 179,11	
Soit un déficit d'investissement 2017 cumulé de :	-	334 483,70	
Des restes à réaliser en recettes	+	54 006,65	
Besoin de financement (déficit investissement + RAR)		280 477,05	

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	-	334 483,70
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) EXCEDENT	+	226 000,69
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		280 477,05

4) Vote des Taux

Après avoir pris connaissance des travaux de la commission des finances animée par Marc Rebulliot,

Le conseil a préconisé jusqu'alors l'augmentation régulière mais modérée du taux. On constate aussi que par rapport aux communes de la même strate, les taux de Barges sont bien en-dessous de la moyenne. Certaines dépenses incontournables sont en nette augmentation (SDIS, SIVOS, RPI, Transports scolaires, Service Urbanisme, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

De l'augmentation des taux de 1% soit :

Taxe d'habitation :	5,80	%
Taxe du foncier bâti :	10,15	%
Taxe du foncier non bâti :	26,08	%

5) Budget primitif 2018

Sur proposition du Maire et après étude des travaux préparatoires de la commission des finances, Le conseil municipal, à l'unanimité

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 comme suit :

Investissement

Dépenses	: 591 305,93€	dont 42 318,95 RAR
Recettes	: 591 305,93€	dont 96 396,60 RAR

Fonctionnement

Dépenses	: 298 709,05€
Recettes	: 462 768,45€

CHARGE le Maire de transmettre le budget à la trésorerie de Nuits-Saint-Georges et au contrôle de légalité.

*Infos SIVOS

Nous avons 50 élèves scolarisés au collège de Brochon), nous sommes le 3^{ème} village ayant le plus d'élèves sur les 21 villages du SIVOS (Gevrey 124, Noiron 57). En 2017 celui-ci a réalisé un emprunt pour acheter le terrain jouxtant le collège, qui sera utilisé comme parking. Pour ces raisons notre participation financière a augmenté pour s'élever à 8 329 €. On peut remarquer que l'addition de nos dépenses pour la scolarisation de nos enfants (transports élèves maternelle et élémentaire, SIVOS, RPI, coopératives) s'élève à environ 70 000 €.

***Point sur le dossier « Modification simplifiée du PLU »**

Calendrier : délibération et arrêté ont été pris et transmis aux services concernés. L'élaboration du projet de modification est en cours. La phase de concertation va débiter (registre ouvert en mairie en avril sur lequel vous pouvez noter vos remarques sur l'actuel PLU).

***Point sur les travaux de voirie prévus rue du Lavoir**

L'appel d'offres a été lancé le 13 mars 2018 (journal du palais, offres par internet). A ce jour 19 entreprises ont retiré le dossier, ce qui ne veut pas dire qu'elles vont toutes candidater. Dossiers à déposer avant le mercredi 4 avril 11h30. L'ouverture des plis se fera en commission d'appel d'offres le jeudi 5 avril. Les analyses seront réalisées par le cabinet BAFU puis présentées aux membres de la commission d'appel d'offres date à préciser. Travaux prévus pour juin-juillet 2018.

***Point sur le lotissement « les coteaux des aiguillons »**

Le dernier lot a été vendu. Un RV avec VILLEO (lotisseur) et le SICECO est fixé mi-avril pour préciser les options de l'éclairage public (choix des lampadaires...) et faire le point sur la suite des travaux.

***Stationnement dangereux devant « les 4 vents »**

Le Maire a rencontré le restaurateur afin de trouver une solution pour qu'il n'y ait plus de véhicules stationnés sur le trottoir. Ceux-ci empêchent les automobilistes quittant la route des 4 vents de voir ce qui arrive sur leur gauche, d'où un problème de sécurité important. Des rochers ont été installés.

***Rythmes scolaires**

La Directrice académique a accepté notre demande de dérogation pour un retour à la semaine d'école de 4 jours pour la prochaine année scolaire 2018-2019. Il n'y aura donc plus classe le mercredi.

***Infos communauté de communes**

La communauté de communes a décidé de prendre en régie le périscolaire (garderie, restaurant scolaire) et le périscolaire (mercredi et vacances scolaires). Ce qui signifie que ces prestations ne seront plus assurées par l'ADMR et PEP21.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 18 mai à 20h30

La séance est levée à 23h30